Res HJ13
A29c
1986

le renouveau économique

# Budget en bref

Février 1986

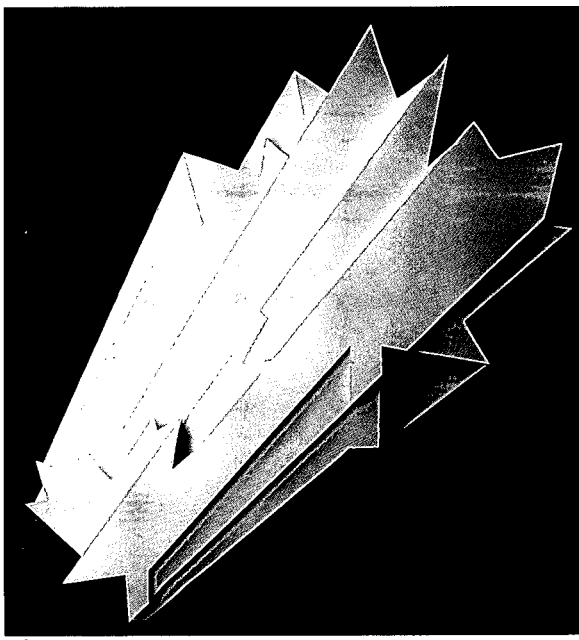

Canada

# Du discours du budget le 26 février 1986 l'honorable Michael H. Wilson

*«Je tiens à adresser la parole à cette Chambre et à la population du Canada en toute franchise.»*

*«Nous avons accompli ensemble des progrès remarquables au cours des 18 derniers mois. La croissance a été vigoureuse. La création d'emplois progresse à un rythme record. Le déficit est en baisse.»*

*«Cependant, le fardeau croissant de la dette publique continue de menacer notre avenir. Il augmente plus vite que notre capacité de paiement. Aussi doit-il absolument être maîtrisé.»*

*«J'annonce aujourd'hui d'autres mesures pour la mise en oeuvre du plan de renouveau économique exposé en novembre 1984, des mesures qui rétabliront la stabilité financière d'ici la fin de la décennie. Nous y parviendrons au moyen du programme de contrôle des dépenses le plus important et le plus vaste jamais entrepris par le gouvernement du Canada.»*

*«Le déficit sera de $29.5 milliards l'an prochain, en baisse de 14 pour cent par rapport à cette année. Les besoins financiers tomberont à $22.6 milliards au cours du prochain exercice, soit 22 pour cent de moins que cette année. D'ici la fin de la décennie... les besoins financiers descendront à $11 milliards.»*

*«Notre dette nationale cessera de croître plus vite que l'économie.»*

*«Une hausse de l'impôt contribuera à ce résultat, mais la réduction de la dette est constituée à 70 pour cent par des compressions des dépenses.*

*«Le plan que nous avons exposé en novembre 1984 porte fruit. Nous continuons de suivre ce plan.»*

## Un bilan d'action

*«Depuis novembre 1984, nous avons entrepris de refondre et de rationaliser les activités de l'État ... et mis en place une nouvelle approche disciplinée de la gestion de l'administration publique.»*

*«Au cours du présent exercice, nos mesures ont permis de réaliser des économies brutes de $5.8 milliards, soit environ $560 par ménage canadien.»*

*«Grâce aux réductions de dépenses, l'ensemble des dépenses de programmes ... sera limité à $86.6 milliards, soit moins que les dépenses de l'an dernier. C'est la première diminution absolue des dépenses de programmes en plus de 20 ans.»*

*«Ces mesures étaient suffisantes pour réaliser notre premier objectif — arrêter la hausse de notre déficit. Cependant, malgré leur caractère sans précédent, ces mesures n'étaient pas suffisantes pour assurer une diminution constante des déficits annuels à l'avenir.»*

# Nouvelles restrictions des dépenses

Pour atteindre l'objectif de la stabilité financière, le gouvernement adopte de nouvelles mesures de restriction des dépenses publiques.

Il est important que les restrictions débutent par le haut. Le gouvernement demandera aux membres de la Chambre des communes et du Sénat d'accepter une **baisse de traitement de $1,000** cette année. Cette réduction s'appliquera aussi au Premier ministre et au Cabinet. Il n'y aura en 1986 **aucune hausse annuelle ordinaire** du traitement des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et du personnel politique équivalent.

Le gouvernement continuera ses efforts de **privatisation** des sociétés d'**État** qui ne répondent plus à des objectifs de la politique publique. Les Arsenaux canadiens Ltée seront vendus avant la fin de l'exercice. Plusieurs autres sociétés d'État sont mises en vente, comme Téléglobe, Canadair et l'Eldorado nucléaire.

Le gouvernement prend également trois mesures importantes pour rendre la gestion de l'administration publique plus efficiente.

- **Une réduction spéciale de $500 millions** s'appliquera aux dépenses non statutaires de l'exercice 1986-87, ce qui représente 2 pour cent du coût de tous les programmes fédéraux non statutaires, à l'exception de la défense et de l'aide à l'étranger. Cela réduira en permanence les budgets des ministères.

- Après 1986-87, **les budgets de fonctionnement de tous les ministères** ne pourront augmenter de plus de 2 pour cent par an.

- Une autre compression appréciable des **réserves pour accroissement de la charge de travail** obligera les ministères à faire face à l'accroissement de la charge de travail en augmentant la productivité ou en réaffectant leurs ressources.

- Ces initiatives dégageront en 1986-87 des économies de $850 millions, qui passeront à $2.8 milliards en 1990-91.

Le gouvernement a demandé à **Postes Canada** d'élaborer un nouveau plan d'exploitation qui permettra d'éliminer son déficit d'exploitation d'ici la fin de l'exercice 1987-88 en accroissant la productivité et l'efficience, tout en améliorant la fiabilité du service.

Le gouvernement a également réexaminé ses engagements financiers au titre de l'**aide à l'étranger** à la lumière des restrictions rigoureuses imposées aux programmes intérieurs. Aussi, la croissance du programme canadien d'aide à l'étranger est-elle réduite de $1.5 milliard sur les cinq prochaines années. Pendant cette période, l'aide à l'étranger augmentera de 8.7 pour cent en moyenne par an et sera maintenue à 0.5 pour cent du PNB. Le gouvernement s'efforcera d'atteindre l'objectif de 0.6 pour cent du PNB d'ici le milieu des années 90.

Le gouvernement réduit également le taux de croissance du **budget de la défense** de 1 pour cent par an au cours des deux prochains exercices. Cela permettra d'économiser $285 millions. Malgré cette restriction, les dépenses consacrées à la défense continueront d'augmenter sensiblement au cours de chacune des années restantes de la décennie.

Grâce aux compressions de dépenses appliquées jusqu'ici, les dépenses non statutaires n'augmente-

ront quasiment pas au cours des deux prochaines années. Le gouvernement dépensera **moins** pour ses programmes en 1987-88 qu'en 1984-85.

D'ici la fin de la décennie, les dépenses fédérales de programmes reviendront à la même proportion de l'économie qu'au début des années 60.

## La restructuration des prestations sociales

Depuis novembre 1984, le gouvernement a pris plusieurs mesures pour réformer les programmes sociaux à la lumière du double critère de la responsabilité sociale et financière. Au cours des prochains mois, il continuera d'améliorer la structure d'importants programmes sociaux. D'autres initiatives seront proposées dans le prochain budget afin de réformer le système des dépenses sociales et les dispositions fiscales correspondantes. Ces mesures viseront à

- maintenir l'accès universel,
- consacrer davantage de ressources aux personnes qui en ont le plus besoin,
- améliorer les possibilités d'autonomie des particuliers, et
- réduire la valeur après impôt des avantages revenant aux Canadiens à revenu supérieur qui n'ont pas besoin d'aide.

Après les mesures prises dans le budget de mai 1985 afin de réformer les mécanismes de pension et l'aide fiscale à l'épargne-retraite, le budget propose de nouvelles initiatives qui donneront aux Canadiens retraités détenteurs d'un REER plus de souplesse dans la gestion de leurs placements et du retrait de leur **épargne-retraite**.

# L'amélioration du régime fiscal

## Impôt direct des sociétés

Le budget met en oeuvre la première phase de la restructuration du régime d'imposition des sociétés, conformément aux propositions du budget de mai 1985.

- La **déduction relative aux stocks** de 3 pour cent est éliminée à compter du 26 février 1986.
- Le **crédit d'impôt général à l'investissement** sera éliminé graduellement à partir de l'an prochain.
- Le **crédit d'impôt à l'investissement de 20 pour cent** sera maintenu afin de stimuler les investissements dans la région de l'Atlantique et en Gaspésie.
- Le **crédit d'impôt à l'investissement au Cap-Breton** demeurera de 60 pour cent et sera amélioré.
- Le **crédit d'impôt spécial à l'investissement dans l'industrie manufacturière** dans les régions désignées sera maintenu au-delà de sa date d'expiration à la fin de l'année, mais au taux réduit de 40 pour cent.
- Les **taux d'imposition des sociétés** seront ramenés sur trois ans, à partir du 1er juillet 1987, de 36 à 33 pour cent des bénéfices imposables.
- Le **taux d'imposition des sociétés manufacturières** tombera de 30 à 26 pour cent d'ici 1989.
- Le taux fédéral d'imposition des **petites entreprises** tombera de 15 à 13 pour cent.

Ces changements accroîtront le nombre de sociétés rentables qui payent des impôts.

Un nouveau document d'étude, à publier d'ici la fin de l'année, proposera d'autres réductions des préférences fiscales et un nouvel abaissement des taux d'imposition.

Le budget propose également un certain nombre de changements du régime fiscal des particuliers et des sociétés afin de resserrer les règles et d'éviter une érosion de l'assiette des impôts. Les changements comprennent notamment:

- de nouvelles règles sur la fraction «à risques» des investissements dans les **sociétés en commandite,**
- de nouvelles dispositions sur les **arrangements de paiement différé du traitement,**
- des restrictions au report de l'impôt par des déductions au titre de la **rémunération non versée,**
- des changements de l'**exemption de personnes mariées** autorisée pour l'année du mariage, et
- de nouvelles exigences de déclaration des **revenus sur les bons du trésor.**

Le budget propose en outre d'importants changements du **régime fiscal des dividendes** qui simplifieront les dispositions applicables à la petite entreprise, tout en permettant de s'assurer qu'un plus grand nombre de particuliers à haut revenu paient l'impôt normal sur les dividendes reçus.

## La résorption du déficit

*«Les réductions de dépenses et l'élimination des préférences fiscales ... ne sont pas suffisantes pour régler notre problème financier ... et ... rétablir*

*l'équilibre de nos finances d'ici la fin de la décennie. Pour atteindre cet objectif, nous devons commencer à payer en totalité la facture des programmes actuels, plus une partie du fardeau des intérêts accumulés au cours des années passées.»*

Aussi le budget annonce-t-il les augmentations d'impôt suivantes:

- Une **surtaxe de 3 pour cent** de l'**impôt fédéral sur le revenu des particuliers** à partir du 1er juillet 1986. L'actuelle surtaxe sur les particuliers expirera à la date prévue.

- Une **surtaxe de 3 pour cent** sur toutes les sociétés à compter du 1er janvier 1987. La surtaxe actuelle sur les grandes sociétés expirera à la fin de 1986.

- Une hausse de la **taxe fédérale de vente** de 1 point à partir du 1er avril 1986.

- Une augmentation des **taxes et droits d'accise** sur **l'alcool et le tabac** de 4 et de 6 pour cent respectivement à compter de minuit le 26 février 1986.

Toutes les mesures fiscales annoncées dans le budget auront pour effet net d'accroître les recettes de $1.5 milliard en 1986-87 et de $2.4 milliards au cours de l'exercice suivant.

## Réforme de la taxe de vente

*«Les défauts du système actuel (de taxe de vente) sont bien connus ... Il est temps d'agir dans ce domaine, afin d'adapter notre fiscalité indirecte aux réalités contemporaines.»*

Une proposition concrète de réforme de la fiscalité indirecte sera présentée dans un avenir prochain en vue de faire l'objet d'un débat public.

*«Notre intention est de mettre en place un nouveau système qui favorisera la croissance, accroîtra l'équité et produira des recettes suffisantes pour remplacer la taxe fédérale de vente, mettre fin aux surtaxes annoncées aujourd'hui et offrir une compensation appropriée aux Canadiens à faible revenu.»*

## Le renforcement des priorités

*«Le gouvernement a entrepris de rétablir le sens des responsabilités financières au Canada ... mais, dans certains cas, nous devons dépenser davantage pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin en ce moment et contribuer à jeter les fondations d'un avenir meilleur. Nous nous proposons, avec prudence et efficacité, de renforcer nos priorités fondamentales.»*

### L'aide aux personnes dans le besoin

Pour venir en aide plus rapidement aux familles à revenu modeste et réduire la nécessité de recourir aux escompteurs d'impôt, le gouvernement propose d'avancer le paiement du **crédit d'impôt pour enfant.** Un paiement anticipé de $300 par enfant sera effectué en novembre 1986 aux familles dont le revenu était inférieur ou égal à $15,000 en 1985. Près d'un million de familles bénéficieront de cette mesure.

À compter de la présente année d'imposition, le gouvernement offrira un **crédit d'impôt remboursable** au titre de la taxe de vente de $50 par adulte et de $25 par enfant aux familles et aux personnes dont le revenu est inférieur à $15,000. Environ quatre millions de familles et de personnes bénéficieront de ces mesures.

Le budget propose d'accroître la **déduction pour invalidité** de $250 à compter de cette année, afin de venir davantage en aide aux Canadiens handicapés. Cela permettra d'améliorer le soutien fourni à 185,000 Canadiens handicapés.

Le gouvernement engagera jusqu'à $100 millions par an, au cours des trois prochaines années pour mettre sur pied des programmes de formation à l'intention des **bénéficiaires de l'aide sociale** et les aider à trouver un emploi.

Les provinces fourniront une contribution équivalente.

## Aide financière aux agriculteurs

Pour préserver la viabilité du secteur agricole, le gouvernement adopte une nouvelle politique d'aide financière à l'agriculture. Dans le cadre de cette politique:

- le gouvernement accroîtra le budget de la Société du crédit agricole au cours des deux prochaines années afin d'établir des **hypothèques basées sur le prix des produits agricoles**;
- il présentera des mesures législatives afin d'établir des **comités d'examen de la dette agricole**; et

- il instaurera un **programme de réorientation des agriculteurs** à l'intention de ceux qui doivent chercher un autre emploi.
- ces mesures représentent un effort financier supplémentaire de $65 millions, cette année, et de $130 millions, l'an prochain, en faveur des agriculteurs canadiens.

Le ministre de l'Agriculture annoncera également des mesures visant à aider les **producteurs de tabac** à diversifier leurs cultures.

Le gouvernement prolongera d'un an, jusqu'au 1er janvier 1988, l'actuel **rabais de taxe sur les carburants** de 3 cents le litre dont bénéficient les **producteurs primaires**. Le ministre du Revenu national annoncera de nouvelles lignes directrices qui simplifieront le calcul du rabais.

# Investir dans l'avenir

## Commerce extérieur

Le gouvernement s'efforce d'établir des ententes commerciales bilatérales et multilatérales plus ouvertes.

On ne saurait surévaluer l'importance que revêt pour le Canada le maintien d'un accès aux marchés extérieurs et l'exploitation maximale des débouchés étrangers par les entreprises canadiennes.

À cette fin, il importe de mettre en place un climat financier qui permette de bénéficier de taux d'intérêt plus stables et moins élevés, ainsi qu'un

régime fiscal favorisant la compétitivité et l'efficience. Le plan de réduction du déficit ainsi que les réformes de la fiscalité des sociétés et de la taxe de vente qui sont prévues dans ce budget viendront appuyer les initiatives commerciales du Canada.

En agissant dès maintenant dans ces trois domaines, nous pouvons permettre aux entreprises canadiennes de profiter au maximum des possibilités qui s'offriront sur les marchés au cours des prochaines années.

Le gouvernement est disposé à faciliter l'établissement de centres bancaires internationaux à Montréal et à Vancouver. Cela serait conforme à notre volonté de promouvoir nos intérêts commerciaux et économiques en Europe et dans la ceinture du Pacifique.

## Recherche et développement

Pour soutenir l'investissement dans la recherche-développement universitaire et établir un nouveau partenariat entre les secteurs privé et public en matière de R&D, le gouvernement propose

- d'assurer un financement plus certain au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, au Conseil de recherches médicales et au Conseil de recherches en sciences humaines en accroissant leur budget de $300 millions d'ici la fin de la décennie.

- en outre, en accordant une contribution égale à celle du secteur privé, dollar pour dollar, à concurrence d'une hausse annuelle maximale de 6 pour cent.

## Formation et adaptation

La **stratégie de Planification de l'emploi** aide les travailleurs à s'adapter à un marché du travail en évolution rapide. Les programmes visent à fournir les compétences nécessaires pour aider les jeunes à obtenir un premier emploi et les femmes à revenir sur le marché du travail. Le budget affecte $800 millions à la stratégie de Planification de l'emploi en 1987-88.

Le budget annonce également des dépenses fédérales de $125 millions, sur quatre ans, pour un nouveau **programme d'adaptation des travailleurs âgés**. Ce programme aidera les travailleurs âgés qui perdent leur emploi et n'ont pas de perspective immédiate de réembauche.

## Petites entreprises

Plusieurs mesures du budget renforcent l'aide à la petite entreprise — la principale source d'emplois au Canada de nos jours.

- Le taux d'imposition des bénéfices des petites entreprises sera ramené de 15 à 13 pour cent à partir du 1er juillet 1987. Le taux d'imposition des bénéfices de fabrication des petites entreprises descendra de 10 à 8 pour cent.
- L'impôt de 12 1/2 pour cent sur les dividendes distribués sera abrogé le 1er janvier 1987.
- Les règles permettant la déduction des pertes déductibles au titre de placements d'entreprise seront élargies.
- Le plafond prévu dans la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* sera porté à $2.5 milliards, ce qui accroîtra de plus de 100 pour cent les prêts garantis offerts aux petites entreprises.

## Programme Entreprise Atlantique

Pour stimuler la création d'emplois du secteur privé dans la région de l'Atlantique et de la Gaspésie, le gouvernement lance une importante initiative nouvelle, le **Programme Entreprise Atlantique**.

Les prêteurs du secteur privé seront encouragés à consentir des prêts pour le lancement ou l'expansion d'entreprises. Le gouvernement fédéral **garantira** une forte proportion de ces **prêts**, à concurrence de $1 milliard.

## Nord canadien et Affaires indiennes

Pour promouvoir le développement du Nord canadien et encourager l'autonomie économique des populations autochtones, le budget annonce les mesures suivantes:

- un nouveau système permanent d'**avantages fiscaux au titre du logement et des voyages** sera offert aux habitants du Nord et de postes isolés désignés à compter du 1er janvier 1987.
- la **taxe sur les transports aériens** sera plafonnée à $50 pour tenir compte des distances qu'il faut parcourir dans le Nord.
- des modifications seront apportées à la *Loi sur les indiens* pour permettre aux bandes de prélever des taxes à caractère municipal sur les terres indiennes.
- le décret de remise qui exonère d'impôt certains revenus tirés d'un emploi par les Amérindiens sera prolongé pour l'année d'imposition 1986.

- des fonds supplémentaires de $40 millions seront prévus en 1986-87 pour prolonger d'une année la stratégie des ressources humaines dans les collectivités indiennes.

## Bâtir un esprit communautaire

Pour encourager le **secteur bénévole** à bâtir un esprit communautaire, le gouvernement continuera d'examiner un certain nombre de mesures permettant d'encourager les dons de charité, et il collaborera avec le secteur privé pour trouver une solution appropriée.

Le gouvernement est également déterminé à soutenir les **milieux artistiques et culturels du Canada.** À cette fin, le budget annonce l'affectation de $75 millions de plus par année, à compter de 1986-87 pour le financement d'un certain nombre d'initiatives culturelles précises.

## Conclusion

*«Ce gouvernement a démontré sa volonté de rétablir le sens des responsabilités financières au Canada. Nous poursuivons cet objectif d'une manière conforme aux engagements que nous avons pris envers les Canadiens en novembre 1984. Notre objectif, à cette époque et maintenant encore, est de résoudre les problèmes du passé afin de créer des emplois aujourd'hui et à l'avenir.»*

*«La réduction du déficit n'est pas une fin en soi. C'est le moyen de parvenir à une fin. C'est le moyen d'obtenir des taux d'intérêt moins élevés, une croissance plus rapide et des emplois plus nombreux.»*

*«Les mesures que nous avons prises reflètent les priorités que nous avions exposées en novembre 1984 et poursuivies en mai 1985.»*

*«Nous continuerons d'agir avec cohérence et détermination. Les Canadiens peuvent envisager l'avenir avec confiance.»*